



DEL- 2025 - 0008

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 27 février  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,  
Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2025

**OBJET :**

PARTICIPATION  
FRAIS DE  
FONCTIONNEMENT  
ECOLE PRIVÉE DU  
SACRÉ CŒUR 2025

**PRÉSENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,  
Mme PETITEAU M-E, M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F.,  
Mme BARON A, M DUGUÉ V., Mme JOLIVET C., Mme  
FONTENEAU C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU  
C., M SOURISSEAU B.,

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M CARETTE  
C., M GAULTIER J-L, Mme HERBRETEAU M-A,

**POUVOIRS :** Mme HERBRETEAU M-A a donné pouvoir à  
Mme JOLIVET C.

**SECRETAIRE :** Mme PASQUEREAU C.  
-----

**Considérant** le contrat d'association signé en 2019 avec l'école privée du  
Sacré Cœur,

**Au vu** de la liste des élèves fournie par l'école (87 élèves domiciliés sur la  
commune),

**Considérant** le coût de fonctionnement s'élevant à 1 453.23 € pour un élève de  
maternelle et à 943.43 € pour un élève de primaire pour l'année 2025.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion, le  
Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer un montant de **100 431 €** pour l'année 2025.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2025, à l'article 6558 et payable en  
quatre fois.

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST  
Le - 3 MARS 2025

Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : - 4 MARS 2025

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus.

LE MAIRE,  
Pascal EVIN